

CONCLUSION de l'ouvrage

« Des médecins du travail prennent la parole, un métier en débat »

Comme on le constate ici, le bilan de l'institution médecine du travail est pour le moins mitigé et même considéré par certains comme très négatif. L'institution, riche d'espoir mise en place en 1946, a été trop souvent confisquée, détournée de ses buts premiers. Actuellement, un projet d'organisation du travail a pour conséquence une utilisation de plus en plus importante des salariés comme simples instruments des entreprises. Témoin gênant, la médecine du travail doit, pour certains, être réduite au silence ou subvertie.

Du côté des textes fondateurs, il s'agissait pourtant d'une institution porteuse d'avenir. En lien dès l'origine avec la dynamique sociale des entreprises, son projet exclusivement préventif est confié à des professionnels, les médecins du travail jouissant d'un statut protecteur pour accomplir les missions qui leur ont été confiées, même si les infirmiers du travail, membres à part entière de l'équipe médicale, en manquent cruellement.

En réalité, le constat est plus terne, ambivalent. Les médecins du travail n'arrivent pas à répondre à toutes leurs obligations réglementaires, ni à mettre en œuvre un exercice professionnel dont ils seraient entièrement responsables.

Les causes de ce bilan contrasté sont nombreuses :

- l'importance des modifications de l'organisation du travail depuis une quinzaine d'années,
- la difficulté pour les médecins du travail d'en mettre professionnellement les effets pour la santé en évidence,
- l'insuffisance du contrôle social par des représentants des salariés démunis de moyens,
- la gestion de la médecine du travail exclusivement aux mains des représentants des employeurs,
- l'absence de visibilité sociale des effets du travail sur la santé,
- l'absence de politique sérieuse de santé au travail de la part de la puissance publique.

Malgré ces nombreuses difficultés, des médecins du travail s'arc-boutent à la déontologie médicale, à leur mission réglementaire consistant à prévenir l'ensemble des atteintes à la santé au travail. Depuis quinze ans, parallèlement aux mutations de l'organisation du travail, les pratiques de nombre de ces professionnels se sont transformées. Pour compléter les acquis normalisés et réglementés, ils mettent en œuvre un accompagnement des personnes par une démarche de prévention compréhensive. Ils font preuve d'un intérêt particulier pour les atteintes à la santé mentale au travail. Ils redoublent d'attention pour tout ce dont est faite « la normalité » des personnes au travail.

Comment font-elles en effet « pour tenir » dans des situations difficiles ? Qu'est-ce qui fragilise leurs collectifs de travail ? Ces derniers sont en effet d'une grande importance pour se protéger de la souffrance générée par l'organisation du travail, et aussi pour construire son identité sous le regard des autres. La santé de chacun au travail ne peut se construire sans reconnaissance symbolique des contributions singulières. Les médecins du travail sont malheureusement bien placés, et comprennent de mieux en mieux comment « la goutte d'eau peut faire déborder le vase », c'est-à-dire ici faire basculer une existence, une vie.

Accompagner au travail la construction de la santé de chacun est bien le défi que doivent maintenant relever les médecins du travail. Pour cela, il leur reste un travail essentiel à accomplir dans leur métier. En effet, la clinique médicale qu'ils mettent en œuvre prend mal en compte l'accompagnement de la dynamique de construction de la santé des sujets au travail ; elle est encore trop orientée vers la prise en compte exclusive de la maladie.

La clinique de l'accompagnement de la construction de la santé du sujet au travail reste en grande partie à construire. Nous espérons que notre contribution à travers cet ouvrage permettra de rendre visible à la fois l'importance de ce champ, mais aussi l'immensité des efforts à accomplir pour développer une clinique médicale appropriée de la santé des sujets au travail.

Ce que nous voyons dès maintenant nous conforte dans l'idée de l'importance de cette approche. Nous estimons aussi que le décodage par le travail des événements de santé que permet cette clinique n'est pas seulement l'apanage des médecins du travail. La prise en compte de la question du travail dans la clinique médicale concerne certainement de façon importante les médecins généralistes. Certains d'entre eux commencent à l'appréhender aujourd'hui. Certains spécialistes comme les psychiatres sont susceptibles de faire de même.

Accompagner la construction de la santé de chacun au travail, être veilleur, être témoin, être « passeur », laisser des traces, permettre le débat sur les enjeux de construction de la santé au travail dans l'espace de l'entreprise, mais aussi dans l'espace public externe, dans la cité, tels sont les objectifs de la médecine du travail.

Il est souvent très difficile pour un médecin d'aller à contre-courant du management d'une entreprise, de faire entendre une autre voix, d'oser dire et témoigner. C'est pourtant ce qu'exige sa déontologie. Le milieu de

travail est « rude ». Les intérêts contradictoires qui s'affrontent, laissent, au mieux, désarmés des médecins du travail qui y sont mal préparés ; au pire, d'autres médecins du travail abandonnent, tant les affrontements sont devenus brutaux. Faute d'une élaboration importante d'une politique de santé publique au travail, les autres acteurs sociaux et les représentants de l'état, de l'intérêt public, de l'ordre public s'abstiennent d'intervenir.

L'affaire de l'amiante est là pour nous le rappeler : tous les médecins du travail n'ont pas fait pleinement leur devoir. L'abstention majeure des autres acteurs ne saurait les exempter de leur responsabilité. Et pourtant, de nouveaux nuages s'amoncellent à l'horizon. La question des facteurs cancérigènes au travail ne fait qu'émerger. Elle prend de l'ampleur du fait de l'accroissement non négligeable des connaissances dans ce domaine. La question des effets à long terme des autres facteurs pathogènes de l'environnement du travail suit le même cheminement. Les médecins du travail ne sauraient attendre que les médias leur ouvrent un espace d'exercice professionnel !

La question de l'intensification du travail et de sa densification est devenue maintenant un problème crucial pour la santé des salariés. Là aussi, une professionnalité nouvelle est à construire par les médecins du travail. La « centralité du travail » est bien au cœur des réflexions et pratiques à mettre en œuvre. Comment les médecins du travail vont-ils pouvoir accompagner les pratiques sociales porteuses d'espoir de construction pour chacun de sa santé au travail, sans renoncer en parallèle à repérer et à rendre visible tout ce qui peut faire obstacle à cette construction ?

Les médecins du travail ne doivent pas attendre que des compromis sociaux finissent par fixer des limites tolérables pour les expositions professionnelles. Ils se doivent au contraire de définir, d'établir entre eux des règles, des conduites à tenir, face aux questions cruciales pour la santé de leurs salariés, comme l'intensification et la densification du travail ou l'exposition aux cancérigènes. C'est un autre déficit. Là aussi, une professionnalité nouvelle reste à construire par les médecins du travail.

Pourquoi en faire mystère : il n'y a pas homogénéité de l'ensemble des médecins du travail face à l'évolution des conditions de travail et aux nécessaires pratiques professionnelles nouvelles à mettre en œuvre. Cela n'a d'ailleurs rien de choquant. Une même dénomination n'entraîne pas automatiquement des valeurs partagées au niveau de l'ensemble d'un corps professionnel. Si les médecins ont en commun l'obligation de respecter une déontologie commune, la façon dont ils « s'autonomisent », par rapport à « l'ordre social de l'entreprise », les différencie.

Certains médecins du travail s'inscrivent dans une logique d'entreprise. Ils estiment que leur métier est d'accompagner le développement de l'entreprise en soumettant leur exercice au primat économique.

Nous pensons différemment. Le métier de médecin du travail, conformément à la loi de 1946, consiste pour nous à accompagner la construction de la santé des sujets au travail. Il faut au besoin prendre de la distance face à la logique de l'entreprise, en n'y apportant aucune caution. Les médecins du travail sont en effet les seuls professionnels présents sur les lieux de travail qui ne soient pas subordonnés à « l'ordre économique ». Ils ont l'incorruptible obligation de repérer et de mettre en débat ce qui peut faire obstacle à la construction de la santé au travail. C'est précisément ce qui différencie la médecine du travail d'une « médecine d'entreprise ». Si les médecins du travail sont spécialistes en médecine du travail, ils ne sont pas pour cela des experts situés au delà des nécessaires débats sociaux. Ils n'ont aucune qualité pour les obscurcir et les confisquer au nom d'un prétendu savoir scientifique.

Les médecins du travail ne sont pas des cadres d'entreprise ordinaires ! Leur fonction n'est pas de permettre la production de biens et services en y conformant les salariés ! Leur pratique professionnelle ne saurait être décidée par les directions des différentes entreprises où ils exercent ! Ils ont à être vigilants quant à une possible instrumentalisation de leur mode d'exercice. Les projets de sélection des femmes et des hommes au travail à partir de critères de santé, par sélection génétique, par exemple, peuvent le faire craindre.

Comme on le verra dans l'ouvrage « Des médecins du travail prennent la parole, un métier en débat », l'irruption de la précarisation du travail bouleverse et aggrave bien des effets pathogènes des conditions de travail. Dans ce contexte, l'exercice professionnel des médecins du travail lui-même perd de son efficacité et de sa crédibilité. Les véritables responsables des conditions de travail ne sont souvent plus les donneurs d'ordre directs. Les collectifs de travail sont fragilisés ou absents. Le Code du travail perd une partie de son rôle de repère, puisqu'il a été construit en référence à l'emploi stable. Ses évolutions récentes permettent d'en contourner les éléments protecteurs de la santé au travail. L'irruption de l'intérim et de la sous-traitance ont eu pour effet que nombre d'institutions ou règles visant à protéger la santé au travail jouent principalement un rôle de simple alibi.

Ce contexte défavorable à la santé impose donc de réenvisager l'organisation de la Médecine du travail et de certaines de ses pratiques. Il impose aussi aux médecins du travail de refonder en partie leur métier.

L'aptitude médicale au travail doit être totalement repensée. Les auteurs de cet ouvrage ont clairement pris position pour son dépassement et sa suppression. À la notion « d'aptitude médicale au travail » doit être substituée une « fiche de consultation » permettant des conseils d'aménagement de poste, tout en conservant la possibilité de délivrer des certificats d'inaptitude ; les postes de sécurité devront être strictement définis.

Les structures actuelles de la médecine du travail sont en complet décalage avec les besoins grandissants en terme de santé au travail. Les auteurs de cet ouvrage plaident donc pour une réorganisation de la médecine du travail. Ils demandent sa transformation en un service public décentralisé. Cela a pour conséquence de retirer sa gestion aux employeurs. Ceux-ci en sclérosent le fonctionnement et la transforment en une institution vide de sens, alors que les besoins sont des plus criants. La santé au travail est une question d'ordre public, mais il serait justice que les responsables d'éventuelles atteintes à la santé en soient les payeurs. La puissance publique doit exercer ses responsabilités : les professionnels doivent être en mesure d'effectuer leur mission. Il est normal qu'ils en répondent. Ces raisons plaident donc pour un renforcement du contrôle social par les représentants des salariés. Ce contrôle social fait l'originalité et la richesse du système français. Mais pour que ce contrôle soit effectif, encore faut-il en donner les moyens !

Les besoins réels en rapport avec les atteintes à la santé au travail sont très importants. Pour y faire face, la médecine du travail a besoin d'une réforme profonde de son organisation. Il faut aussi que les professionnels qui l'exercent repensent leur métier, en élaborent collectivement les nouvelles règles à travers des coopérations renforcées.

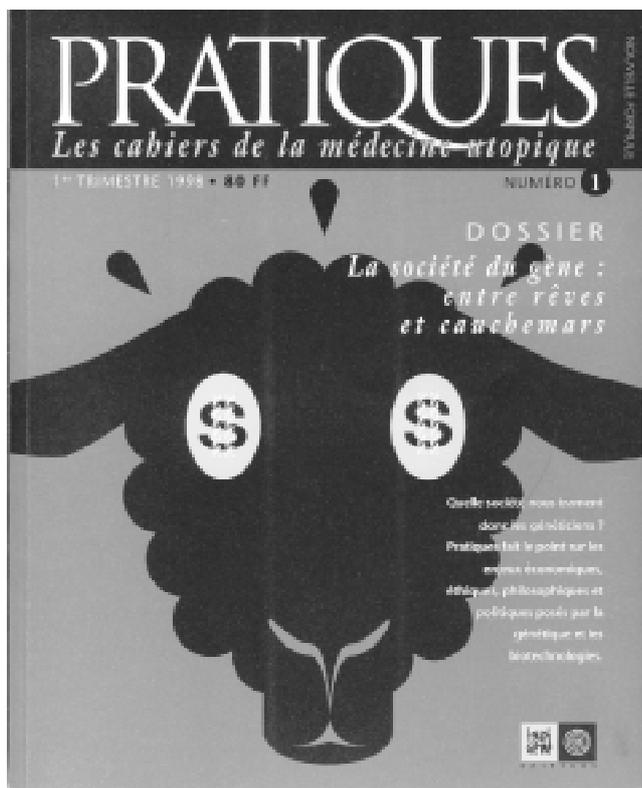
Les règles de l'exercice professionnel des médecins du travail s'élaborent entre pairs qui se reconnaissent comme tels. Cette communauté de référence se fonde sur une compréhension des défis auxquels elle doit faire face, mais aussi sur des valeurs partagées, humanistes, permettant « le mieux vivre ensemble ». C'est

en développant sans concession le point de vue de la santé des sujets, que les médecins du travail ont le projet d'accompagner la construction de la santé de leurs patients. Le métier de médecin du travail se développera à travers des coopérations permettant la construction de collectifs de travail, de pairs. Un métier qui n'est pas mis en délibération se sclérose, involue et meurt.

Notre ouvrage est un plaidoyer pour la réintroduction du travail dans les débats de société. La perspective de diminution du temps légal de travail plaide dans ce sens. En effet, si la question de la santé n'est pas prise en compte, tant par les professionnels que par les acteurs sociaux, le risque de densification du travail est une évolution défavorable sérieuse qui pourrait avoir des conséquences importantes pour les travailleurs.

L'aspiration des médecins du travail qui ont écrit ces lignes est de contribuer à changer le travail pour en faire un facteur de santé. Pour cela, il est nécessaire de favoriser un travail porteur de sens, de citoyenneté, de lien social, ouvrant à chacun la possibilité de construire son identité. Tâche utopique penseront certains : aveuglés par la question de l'emploi, ils ne débattent plus depuis longtemps de celle du travail. Les situations, où l'on perd plus souvent sa santé au travail qu'on ne la construit, sont devenues habituelles. Et pourtant le désespoir des exclus du travail toujours plus nombreux, la souffrance de ceux qui sont cantonnés à des statuts « sans appartenance », nous incitent à penser qu'il y a là un enjeu essentiel pour notre société. L'absence d'emploi, l'humiliation au travail, engendrent déjà la violence.

Il y a urgence. C'est pourquoi, éclairer ces questions du point de vue de la santé, en menant la réflexion sur notre propre professionnalité nous a paru de notre devoir de médecins et de médecins du travail.



Vient de paraître n° 1

«La société du gène : entre rêves et cauchemars »

Pratiques

Prix au numéro 80 F - Vente en librairie

Abonnement un an (4 numéros) : 280 FF ; 2 ans : 500 FF ;
tarif réduit (étudiant, jeune installé...) : 200 FF

Bulletin d'abonnement à adresser à :

Pratiques, les cahiers de la médecine utopique
52, rue Galliéni - 92240 Malakoff

tél. : 01 46 57 85 85 - fax : 01 46 57 08 60 - e mail : pratiques.smg@hol.fr